

1 Numéro de client: 12-34567-89



B-W1-S3



JJBEA125053019253518940

Monsieur Jan Janssen  
Kerkstraat 1  
3500 Hasselt



Aujourd'hui, on fait tout soi-même. Alors, découvrez comment produire votre propre énergie : [luminus.be/soleil](http://luminus.be/soleil)

2 **Votre décompte**  
3 **Note de crédit numéro 2005856872** **Date note de crédit 19.06.2019**

Description	Période	Montant
Electricité (EAN 541400000000000000)	01.04.2018 - 01.05.2019	183,38 €
Gaz (EAN 5414000000000000001)	01.04.2018 - 30.04.2019	138,08 €
Total (HTVA)		321,46 €
4 TVA		65,75 €
Total (TVAC)		387,21 €
Acomptes déjà facturés Vous trouverez un aperçu des acomptes déjà facturés sur la page suivante.		-1.867,00 €
5 <b>Montant total note de crédit (TVAC)</b>		<b>-1.479,79 €</b>
Prise en compte des montants restant dus		39,00 €
<b>Montant total à vous rembourser (TVAC)</b>		<b>-1.440,79 €</b>
<small>TVA à rembourser au Trésor dans la mesure où elle a été déduite initialement.</small>		

6 **Le montant de € 1.440,79 vous sera remboursé avant le 07.07.2019 sur votre numéro de compte BE74 0000 2325 1607.**

**Votre nouvel acompte (TVAC)**

Description	Période	Montant
7 Electricité (EAN 541400000000000000)	mensuel	8 25,00 €
Gaz (EAN 5414000000000000001)	mensuel	19,00 €

9 VOS DONNEES PERSONNELLES		11 SERVICE CLIENTELE		12 EN CAS DE PANNE	
Numéro de client 12-34567-89	My Luminus <a href="http://www.luminus.be/connexion">www.luminus.be/ connexion</a>	<a href="http://www.luminus.be">www.luminus.be</a> <a href="mailto:www.luminus.be/contacteznous">www.luminus.be/contacteznous</a>	Adresse Luminus BP 48000 1000 Bruxelles 1	Electricité (Iverlek) 078/35 35 00	
Adresse de livraison : Kerkstraat 1 3500 Hasselt		078/15 02 10 Lu-Ve : 8h-20h Sa : 9h-13h	Service déménagement 078/18 01 83	Gaz (Fluvius (Iverlek)) 078/35 35 00	
10 Votre contrat actuel Comfy Green Electricité Comfy Gaz		078/15 02 11		Odeur de gaz (Fluvius (Iverlek)) 0800/65 0 65	

Luminus est une marque et un nom commercial de Luminus SA, Rue du Marquis 1, 1000 Bruxelles, TVA-BE0471811661, RPM Bruxelles. IBAN BE 76 3350 5545 9895 BIC BBRUBEBB

## 1. Numéro client

Si vous contactez Luminus, veuillez toujours avoir ce numéro sous la main. Ainsi, nous pourrons vous aider plus rapidement.

## 2. Votre facture de décompte

Luminus reçoit - chaque année dans la plupart des cas - vos index de consommation de la part de votre gestionnaire de réseau. Sur cette base, nous établissons votre facture de décompte annuel.

## 3. Numéro et date de la facture

Le numéro de la facture et la date à laquelle votre facture est établie.

## 4. Total HTVA ou TVAC

Total (HTVA) : Le prix total de l'énergie facturée, TVA non comprise.  
TVA : Montant total de la TVA sur l'énergie facturée.  
Total (TVAC) : Le prix total de l'énergie facturée, majoré de la TVA.  
Acomptes pris en compte (déduits) : Luminus vous facture des acomptes au cours de votre période de consommation.  
Ces acomptes sont déduits de votre décompte que vous ayez payé ces acomptes ou non.

## 5. Montant total de la facture

Il peut s'agir d'un montant négatif, positif ou égal à zéro.  
Dans le cas d'un montant positif, nous vous demandons de nous payer le montant dû dans le délai de paiement fixé.  
Dans le cas d'un montant négatif, nous vous remboursons l'avoir à condition que nous connaissions votre numéro de compte.  
Si nous ne connaissons pas votre numéro de compte, nous vous demandons dans une lettre d'accompagnement de nous communiquer ce numéro dans les plus brefs délais. Dans le cas d'un montant égal à zéro, votre avoir a été compensé par des factures échues impayées.  
Dans ce cas, vous ne devez rien faire.

## 6. Informations de paiement

Vous trouverez ici toutes les informations de paiement.

## 7. Numéro EAN

Il s'agit du numéro d'article unique de votre raccordement à l'électricité et/ou au gaz.

## 8. Montant d'acompte

Après votre décompte annuel, Luminus calcule un nouveau montant d'acompte. Vous trouverez plus d'informations concernant le calcul de votre nouvel acompte et le moment où il sera facturé sous la rubrique 'Évolution de votre acompte'.

## 9. Adresse de livraison

Il s'agit de l'adresse à laquelle l'énergie est consommée.

## 10. Votre contrat actuel

Vous trouverez ici le type d'énergie que vous consommez chez Luminus et le tarif que vous avez choisi.

## 11. Service clientèle

Souhaitez-vous prendre contact avec notre service clientèle ? Les coordonnées nécessaires figurent ici.

## 12. Ligne en cas de panne

Vous vous retrouvez sans électricité ou êtes incommodé par une odeur de gaz ? Contactez votre gestionnaire de réseau.

**13** Electricité : votre consommation

**14** EAN 541448860011293303 - Kerkstraat 1 - 3500 Hasselt  
Période: 01.04.2018 - 01.05.2019

Compteur 477442 	Index de départ	-	Index final <sup>(1)</sup>	Consommation en kWh
	01.04.2018	-	01.05.2019	
	3.605,00	-	3.941,00	
	3.422,00		3.827,00	336 kWh 405 kWh

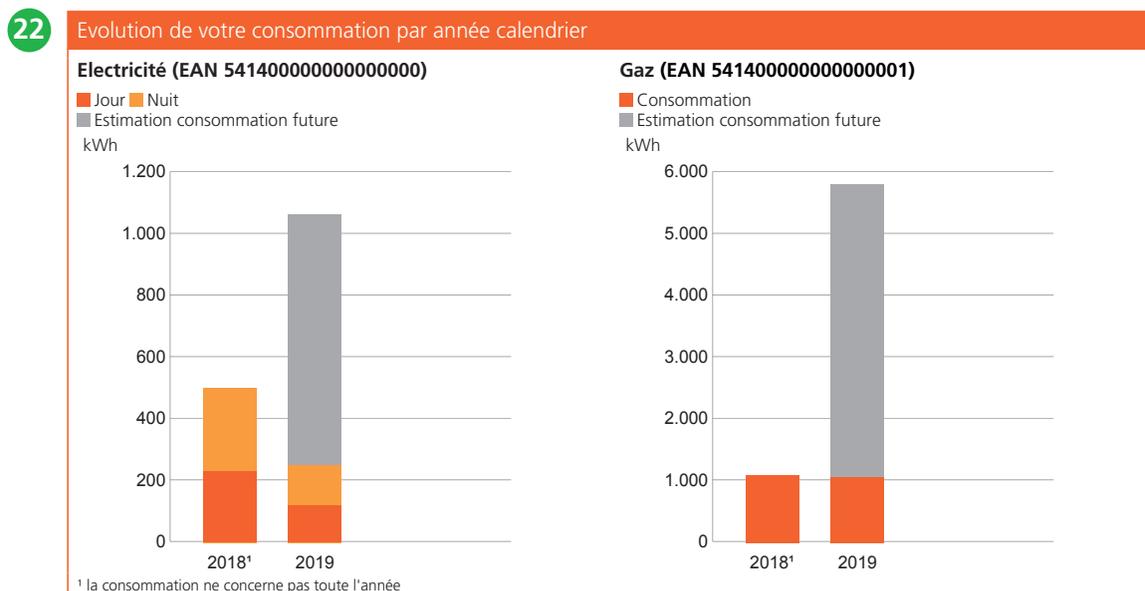
<sup>(1)</sup> Ces index ont été relevés par votre gestionnaire de réseaux

**17** Gaz : votre consommation

**18** EAN 541400000000000001 - Kerkstraat 1 - 3500 Hasselt  
Période: 01.04.2018 - 30.04.2019

Compteur 021799993 	Index de départ	-	Index final <sup>(1)</sup>	Consommation en m <sup>3</sup>	Facteur de conversion	Consommation en kWh
	01.04.2018	-	30.04.2019			
	12.528,00		12.732,00	204,00 m <sup>3</sup>	10,2321 kWh/m <sup>3</sup>	2.087 kWh

<sup>(1)</sup> Ces index ont été relevés par votre gestionnaire de réseaux



**23** Qu'avons-nous pris en compte pour le calcul de ce décompte?

**Aperçu des acomptes que nous avons déjà facturés :**

Date de facture	Numéro de facture	Montant (TVAC)	Statut de paiement au 19.06.2019	
09.04.2018	5805521988	175,00 €	✓	Payé
09.05.2018	8325556001	175,00 €	✓	Payé
09.06.2018	7765460180	175,00 €	✓	Payé
09.07.2018	9871737042	175,00 €	✓	Payé
09.08.2018	4125564288	175,00 €	✓	Payé

### 13. Électricité : aperçu de votre consommation

Aperçu des données de consommation reçues de votre gestionnaire de réseau. Sur la base de ces données, nous établissons votre facture de décompte annuel.

### 14. Période de consommation - électricité

Période à laquelle les relevés se rapportent. La consommation comprise dans cette période est imputée sur cette facture.

### 15. Relevé de départ et final - électricité

Ce sont les relevés que nous avons reçus de votre gestionnaire de réseau et sur la base desquels nous établissons votre facture de décompte annuel. Ces relevés peuvent être le résultat d'un relevé effectué par votre gestionnaire de réseau, avoir été communiqués par vos soins à votre gestionnaire de réseau ou bien résulter d'une estimation de votre consommation par votre gestionnaire de réseau.

### 16. Consommation électricité en kWh

La consommation imputée sur ce décompte annuel.

### 17. Gaz: aperçu de votre consommation

Aperçu des données de consommation reçues de votre gestionnaire de réseau. Sur la base de ces données, nous établissons votre décompte annuel.

### 18. Période de consommation - gaz

Période à laquelle les relevés se rapportent. La consommation comprise dans cette période est imputée sur cette facture.

### 19. Index de départ et final - gaz

Ce sont les index de consommation que nous avons reçus de votre gestionnaire de réseau et sur la base desquels nous établissons votre facture de consommation annuelle. Ces relevés peuvent être le résultat d'un relevé effectué par votre gestionnaire de réseau, avoir été communiqués par vos soins à votre gestionnaire de réseau ou bien résulter d'une estimation de votre consommation par votre gestionnaire de réseau.

### 20. Consommation gaz en m<sup>3</sup> ou kWh

La consommation imputée sur cette facture.

### 21. Facteur de conversion

Votre consommation de gaz est mesurée en m<sup>3</sup> puis convertie en kWh selon les valeurs calorifiques déterminées par votre gestionnaire de réseau.

### 22. Évolution de votre consommation par année calendrier

Ce graphique vous permet de constater l'évolution de votre consommation pour l'année calendrier passée. Afin d'élaborer ce graphique, Luminus procède de la manière suivante : Luminus reçoit une fois par an vos index de consommation de la part de votre gestionnaire de réseau, par exemple pour la période de mars 2018 à mars 2019. La consommation de 2018 est transposée sur une année calendrier complète en tenant compte du nombre de jours calendrier et de la fluctuation de la consommation selon les saisons. La procédure est la même chez tous les fournisseurs. La consommation pour 2019 quant à elle, est incomplète. Une estimation est alors faite de votre consommation à venir pour l'année en cours, sur la base de l'historique de vos données.

### 23. Acomptes pris en compte

Un aperçu des acomptes imputés pendant la période de consommation. Ces acomptes sont déduits de votre de décompte.

Date de facture	Numéro de facture	Montant (TVAC)	Statut de paiement au 19.06.2019	
09.09.2018	5805651535	175,00 €	✓	Payé
09.10.2018	8325684101	175,00 €	✓	Payé
09.11.2018	9165593914	175,00 €	✓	Payé
09.12.2018	9031924078	175,00 €	✓	Payé
09.01.2019	7911905719	175,00 €	✓	Payé
09.02.2019	9871912122	39,00 €	✓	Payé
09.03.2019	9591960608	39,00 €	✓	Payé
09.04.2019	8471983124	39,00 €	✗	A payer
<b>Total</b>		<b>1.867,00 €</b>		

**Aperçu des montants que nous avons portés en compte sur cette facture:**

Date de facture	Numéro de facture	Montant (TVAC)	Montant porté en compte (TVAC)
09.04.2019	8471983124	39,00 €	39,00 €
<b>Total</b>			<b>39,00 €</b>

 Vous trouverez un aperçu du statut de paiement de vos acomptes dans votre zone client personnelle My Luminus ([www.luminus.be/connexion](http://www.luminus.be/connexion))

**24** Evolution de votre acompte

Ensemble, nous visons un décompte sans surprises ! Ainsi, pour le calcul de votre nouvel acompte, nous avons pris en compte autant d'éléments que possible :

- votre consommation et l'influence des saisons
- votre tarif
- l'évolution des coûts d'utilisation des réseaux, redevances et surcharges.

Produit	Votre acompte précédent (TVAC)	Votre nouvel acompte (TVAC)
Electricité (EAN 541400000000000000)	20,00 €	25,00 €
Gaz (EAN 541400000000000001)	19,00 €	19,00 €

 Via notre €-Monitor vous pouvez consulter et modifier vos acomptes vous-même. Surfez sur My Luminus ([www.luminus.be/connexion](http://www.luminus.be/connexion)).

**24. Evolution de votre acompte**

Un aperçu de vos futurs acomptes. Vous retrouverez ici votre nouveau montant d'acompte.

**25. Ce que vous payez pour Luminus (coût de l'énergie)**

Comfy Green jour et/ou nuit ou excl. nuit : Le coût que Luminus vous impute pour votre consommation d'énergie.

Redevance fixe Comfy Green: La redevance d'abonnement que vous payez à Luminus.

Coûts énergie verte et coûts cogénération : Votre fournisseur paie une cotisation fixée annuellement pour le développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de la cogénération via le système des certificats verts et de cogénération. Le coût supplémentaire lié à cette obligation est compris dans le coût de l'énergie sous les composantes Coûts énergie verte et Coûts cogénération.

**26. Ce que vous payez pour votre gestionnaire de réseau (tarifs de réseau)**

Coûts de transport : Le coût du transport de l'électricité via le réseau à haute tension. Il s'agit ici d'un tarif fixe approuvé par la CREG. Luminus vous facture ce coût dans un rapport un à un.

Coûts de distribution : Le coût du transport de l'électricité via le réseau de distribution au client final. Il s'agit ici d'un tarif fixe approuvé par la CREG. Luminus vous facture ce coût dans un rapport un à un.

Tarif activité mesure et comptage : L'indemnité que vous payez pour l'utilisation du compteur.

**25** Montant à payer pour Luminus (Coûts de l'énergie)

Electricité : Détails de votre montant				183,38 €
EAN 541400000000000000 - Kerkstraat 1 - 3500 Hasselt				
Période: 01.04.2018 - 01.05.2019				183,38 €
	TVA	Nombre	Prix unitaire	Montant (HTVA)
<b>Montant à payer pour Luminus (Coûts de l'énergie)</b>				<b>81,21 €</b>
Optifix jour	21%	256 kWh	0,0568705 €/kWh	14,56 €
Optifix nuit	21%	308 kWh	0,0380982 €/kWh	11,73 €
Redevance fixe Optifix	21%	306 jours	12,40 €/an	10,40 €
Comfy Green jour (du 01.02.2019)	21%	80 kWh	0,0841437 €/kWh	6,73 €
Comfy Green nuit (du 01.02.2019)	21%	97 kWh	0,0588146 €/kWh	5,71 €
Redevance fixe Comfy Green (du 01.02.2019)	21%	90 jours	60,00 €/an	14,79 €
Coûts énergie verte	21%	741 kWh	0,0204858 €/kWh	15,18 €
Coûts cogénération	21%	741 kWh	0,0028475 €/kWh	2,11 €
<b>Montant à payer pour Iverlek (Coûts d'utilisation des réseaux)</b>				<b>93,61 €</b>
Coûts de transport jour	21%	336 kWh	0,0162500 €/kWh	5,46 €
Coûts de transport nuit	21%	405 kWh	0,0162716 €/kWh	6,59 €
Coûts de distribution jour	21%	336 kWh	0,1256250 €/kWh	42,21 €

**26**

27

	TVA	Nombre	Prix unitaire	Montant (HTVA)
Coûts de distribution nuit	21%	405 kWh	0,0872593 €/kWh	35,34 €
Activité de mesure et de comptage	21%	396 jours	3,70 €/an	4,01 €
<b>Montant à payer pour le gouvernement (Redevances et surcharges)</b>				<b>8,56 €</b>
Cotisation sur l'énergie	21%	741 kWh	0,0019261 €/kWh	1,43 €
Cotisation fédérale	0%	741 kWh	0,0021997 €/kWh	1,63 €
Cotisation Fonds énergie	0%	396 jours	5,07 €/an	5,50 €

## 27. Ce que vous payez pour l'État (Redevances et surcharges)

Cotisation sur l'énergie:

La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise à la consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.

Cotisation fédérale : La cotisation fédérale électricité se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, le passif nucléaire, le fonds Kyoto, le fonds social (CPAS) et les clients protégés.

Redevance de raccordement : cotisation qui contribue au Fonds Energie de la Région wallonne.

28

Gaz : Détails de votre montant				138,08 €
<b>EAN 541400000000000001 - Kerkstraat 1 - 3500 Hasselt</b>				<b>138,08 €</b>
<b>Période: 01.04.2018 - 30.04.2019</b>				
	TVA	Nombre	Prix unitaire	Montant (HTVA)
<b>Montant à payer pour Luminus (Coûts de l'énergie)</b>				<b>68,29 €</b>
Optifix	21%	1.462 kWh	0,0207097 €/kWh	30,28 €
Redevance fixe Optifix	21%	306 jours	12,40 €/an	10,40 €
Comfy (du 01.02.2019)	21%	625 kWh	0,0285567 €/kWh	17,86 €
Redevance fixe Comfy (du 01.02.2019)	21%	89 jours	40,00 €/an	9,75 €
<b>Montant à payer pour Fluvius (Iverlek) et Fluxys (Coûts d'utilisation des réseaux)</b>				<b>66,47 €</b>
Coûts de transport	21%	2.087 kWh	0,0015187 €/kWh	3,17 €
Coûts de distribution variables	21%	2.087 kWh	0,0205284 €/kWh	42,85 €
Coûts de distribution fixes	21%	395 jours	14,28 €/an	15,45 €
Tarif activité mesure et comptage	21%	395 jours	4,62 €/an	5,00 €
<b>Montant à payer pour le gouvernement (Redevances et surcharges)</b>				<b>3,32 €</b>
Cotisation sur l'énergie	21%	2.087 kWh	0,0009978 €/kWh	2,08 €
Cotisation fédérale	0%	2.087 kWh	0,0005941 €/kWh	1,24 €

## 28. Ce que vous payez pour Luminus (coût de l'énergie)

Comfy: Les frais qui vous sont facturés par Luminus pour votre consommation d'énergie.

Redevance fixe Comfy: La redevance d'abonnement que vous payez à Luminus.

29

## 29. Ce que vous payez pour votre gestionnaire de réseau (tarifs de réseau)

Coûts de distribution fixes et/ou variables : Le coût du transport du gaz via le réseau de distribution vers le client final. Il s'agit ici d'un tarif fixe approuvé par la CREG. Luminus vous facture ce coût dans un rapport un à un.

30

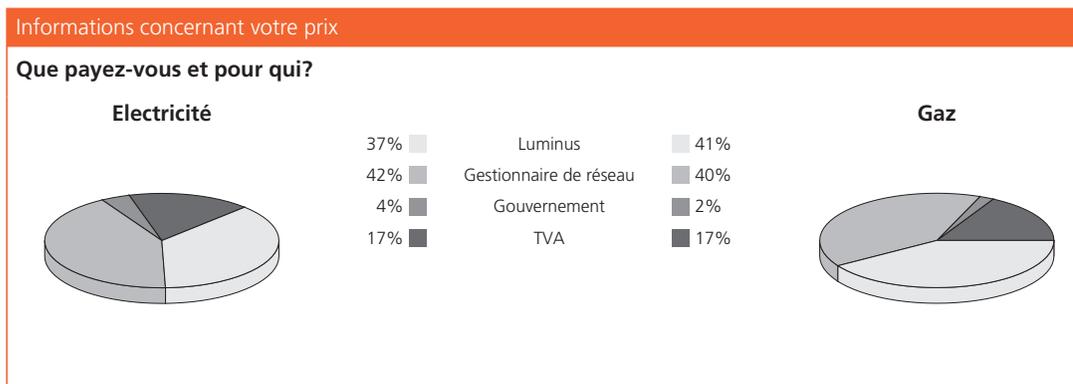
Activité mesure et comptage : L'indemnité que vous payez pour l'utilisation du compteur.

## 30. Ce que vous payez pour l'État (Redevances et surcharges)

Cotisation sur l'énergie : La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise à la consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.

Cotisation fédérale : La cotisation fédérale gaz se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, le fonds social (CPAS) et les clients protégés.

31



## 31. Informations concernant votre prix

Vous trouverez ici un aperçu du montant que vous devez payer et à qui.

32

Evolution de vos prix unitaires

Prix moyen (HTVA)

	2018 <sup>(1)</sup>	2019 <sup>(1,2)</sup>	01.04.2018 - 01.05.2019 <sup>(3)</sup>
Electricité (EAN 5414000000000000000)	0,2280454 €/kWh	0,2866149 €/kWh	0,2474764 €/kWh
Gaz (EAN 5414000000000000001)	-	-	0,0661509 €/kWh

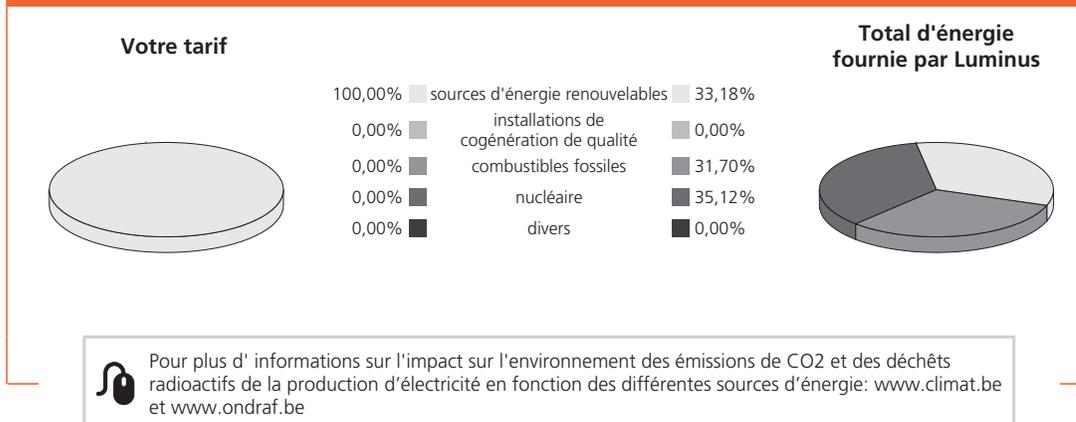
<sup>1</sup> Montant total des factures d'une année calendrier déterminée divisé par la consommation de cette même année calendrier.  
<sup>2</sup> Calculé sur base de la période de consommation en cours ; ces données ne se rapportent donc qu'à une partie de l'année.  
<sup>3</sup> Montant total de cette facture divisé par la consommation de cette facture.

## 32. Évolution de vos prix unitaires

Vous trouverez ici l'évolution des prix unitaires.

33

## D'où provient votre électricité?

**33. D'où provient votre électricité ?**

Vous trouverez ici un aperçu de l'origine de votre électricité..

34

## Services

0,00 €

**Luminus EXTRAS!**

Luminus EXTRAS! est un programme de fidélité offrant des avantages exclusifs.  
Plus d'info sur [www.luminus.be/les-extras](http://www.luminus.be/les-extras).

**My Luminus**

My Luminus est votre espace client pour gérer tous vos services en ligne via app ou sur le site web.  
Accessible 24/7 et 100 % self-service !  
Plus d'info sur [www.luminus.be/connexion](http://www.luminus.be/connexion).

**FactureManager**

Grâce à ce service, vous bénéficiez de plus de flexibilité et de confort pour le paiement de votre facture d'énergie.  
Plus d'info sur [www.luminus.be/facturemanager](http://www.luminus.be/facturemanager).

**34. Services**

Vous trouverez ici un aperçu des services compris dans votre formule tarifaire et des services complémentaires payants que vous avez chez Luminus.

35

## Informations concernant votre contrat

**EAN 5414000000000000 - Kerkstraat 1 - 3500 Hasselt****Comfy Green Electricité**

Contrat vert à durée indéterminée commençant le 01.02.2019 avec un délai de préavis de 1 mois sans indemnité de rupture.

**EAN 5414000000000001 - Kerkstraat 1 - 3500 Hasselt****Comfy Gaz**

Contrat à durée indéterminée débutant le 01.02.2019 avec un délai de préavis de 1 mois sans indemnité de rupture.

**Questions ou plaintes**

Nos experts du service clientèle sont à votre disposition pour toutes vos questions ou demandes d'information: par téléphone au **078/15 02 10** ou via [luminus.be/contacter](mailto:luminus.be/contacter).

Si, après ce contact, le problème persiste ou aucun accord n'a été trouvé, vous pouvez contacter notre équipe de plaintes par email [plainte@luminus.be](mailto:plainte@luminus.be) qui fera le tout pour trouver un accord commun au plus vite.

**35. Informations concernant votre contrat**

Toutes les informations concernant votre contrat et votre type de tarif.

### Données à caractère personnel

Luminus SA traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion de clients et de suivi de dossier. Pour plus de détails à ce sujet et sur vos droits à cet égard, veuillez consulter notre politique de protection de la vie privée via [www.luminus.be/confidentialite](http://www.luminus.be/confidentialite).

Vous trouverez plus d'informations sur le produit le moins cher sur le site web du régulateur flamand (<https://vtest.vreg.be>).

### Tarifs

Luminus propose différents tarifs s'adaptant au mieux à vos besoins individuels.

- Le tarif fixe le moins cher est Luminus Click (électricité et gaz).
- Le tarif variable le moins cher pour une durée d'un an est Luminus Essential (électricité et gaz).
- Le tarif variable le moins cher pour une durée indéterminée est Luminus Basic (électricité et gaz).

Ces tarifs sont uniquement disponibles via internet.

Par ailleurs nous proposons des produits avec des services étendus (entre autres FactureManager et EXTRAS!) :

- Le tarif le moins cher, **variable et vert** pour l'électricité et le gaz est alors Luminus Ecoflex.
- Luminus Comfy est le tarif fixe d'électricité verte de durée indéterminée et le tarif de gaz de durée indéterminée les moins chers.

Si vous avez droit au tarif social, vous bénéficiez toujours du tarif le plus bas. Ce tarif est fixé deux fois par an par la CREG, l'organisme de régulation fédéral.

36

## Glossaire

### Coûts énergie verte et coûts de cogénération

Via les systèmes des certificats verts et des certificats de cogénération, votre fournisseur contribue au développement de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables et de cogénération. Le surcoût de cette obligation est comptabilisé dans le prix de l'énergie, et plus spécialement sous les composants intitulés Coûts énergie verte et Coûts de cogénération.

### Cotisation sur l'énergie

La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise à la consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.

### Service de Médiation pour L'Energie

Bvd du Roi Albert II 8 / boîte 6, 1000 Bruxelles, tél. 02/211 10 60, fax 02/211 10 69, [www.mediateurenergie.be](http://www.mediateurenergie.be).

### Cotisation fédérale

- **Fonctionnement de la CREG**  
La cotisation fédérale consacrée à la couverture partielle des frais de fonctionnement de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz.
- **Passif nucléaire**  
La cotisation fédérale consacrée au financement des obligations résultant de la dénucléarisation des sites nucléaires BP1 et BP2 situés à Mol-Dessel.
- **Fonds Kyoto**  
La cotisation fédérale consacrée au financement de la politique fédérale en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre.
- **Fonds social (CPAS)**  
La cotisation fédérale consacrée au financement du fonds pour le financement partiel des missions des CPAS en matière de guidance et d'aide sociale financière aux personnes les plus démunies pour la fourniture d'énergie.

### •• Surcharge Clients protégés

La cotisation fédérale consacrée au financement du coût réel net résultant de l'application des prix sociaux maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou en situation précaire.

### Cotisation Fonds énergie

Les recettes de la Cotisation Fonds énergie sont versées au Fonds énergie et permettent e.a. de financer le fonctionnement du VREG.

## 36. Glossaire

Vous trouverez ici plus d'informations concernant les redevances, les cotisations et les surcharges imputées.